

Revue de l'actualité de la CENI dans la presse du 12 juin 2019

Beaucoup de journaux parus le 12 juin 2019 ont abondamment fait écho de sujets liés aux activités directes de la CENI ou ceux entrant dans le cadre de l'organisation des prochaines élections municipales du 30 juin 2019.

Tingo Tingo No 875 titre à la page 3 : *“Polémique autour de l'invalidation de certaines listes aux élections locales – Les deux complices s'expliquent”*. L'hebdomadaire relève les propos du juge Gamatho, président de la Cour Suprême du Togo, sur les ondes de Kanal Fm, pour expliquer l'invalidation de certaines listes par cette cour aux élections du 30 juin, de même que les explications complémentaires apportées par le président de la CENI. Ce dernier a évoqué entre autres raisons de l'invalidation, le « *non-respect du nombre de candidats par liste* », *les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité*, et le « *non-respect des dispositions de l'article 282 concernant les pièces à fournir* » ; rapporte le journal.

Même sujet évoqué pour l'hebdomadaire **Le Dialogue** No 0138 en titrant : *“Listes invalidées dans le cadre des élections locales : le juge Gamatho lève la voile sur les zones d'ombre”*. Dans son article à la page 3, le journal explique abondamment les propos du président de la Cour Suprême du Togo pour justifier l'invalidation de certaines listes et surtout les ouvertures laissées par la cour pour « *échanger avec les candidats afin de voir dans quelle mesure les manquements pourraient être dissipés* ».s

Le Messager n'est pas resté en marge des journaux qui sont revenus sur l'organisation des premières municipales au Togo depuis plus de 32 ans déjà. La UNE du No 623 de cet hebdomadaire est consacrée aux propos du Ministre de la Décentralisation Togolais Payadowa BoukpeSSI, « *ON NE REPORTERA PAS LES ELECTIONS...* ». Pour ce ministre, l'un des principaux acteurs dans la chaîne d'organisation de ce scrutin, « *On ne reportera pas les élections. Les pièces demandées sont claires. Si des candidats n'ont pas fourni les pièces demandées, ils ont échoué...* », rapporte ce journal. Les propos du ministre tenus sur les ondes de la radio Victoire Fm sonnent comme une réponse à « *certaines voix qui s'élèvent pour demander le report de la date des élections* », ... « *la sortie du ministre vient donc clarifier la position du gouvernement qui tient absolument à ces élections...* », poursuit Le Messager.

Le No 317 de **FRATERNITE** fait aussi échos de l'actualité des municipales. « *Candidatures aux locales du 30 juin, Rien que les alliés de Unir repêchés* » titre la publication. A sa page 7, l'hebdomadaire publie un article d'analyse

personnelle et qualifie de “*casting bluffeur*” la procédure d’invalidation puis de repêchage de certaines listes de candidats.

« *Locales du 30 juin. La campagne démarre vendredi à minuit* », écrit à la UNE **Dounia Le Monde**. Ce sera l’occasion pour “*les différentes listes en lice*” de “*convaincre les électeurs à porter leur choix sur elles*” développe le journal à la page 3. Dans cette parution No 618, **Dounia Le Monde** est aussi revenu sur la formation initiée par la Cour suprême à l’intention des acteurs impliqués dans le processus sur la « *Gestion des contentieux lors des prochaines municipales* », information à retrouver toujours à la page 3, de même que la formation des journalistes par la CENI en début de mois de juin portant sur le « *Rôle et responsabilités des médias avant, pendant et après les élections des conseillers municipaux* », à la page 4.

Libération No 049 du 12 juin a jugé utile de revenir à son tour sur la formation des professionnels des médias. A la page 2, ce journal écrit : « *ELECTIONS LOCALES AU TOGO. La CENI outille les professionnels des médias* ». L’hebdomadaire apporte la précision de taille que cette formation a été organisée par la CENI et la HAAC.

On retrouve également à la UNE de **TOGOMATIN** l’actualité des municipales. « *Gouvernance locale. Payadowa BoukpeSSI explique les prérogatives des élus locaux* » flanque le journal en manchette avant de développer ce titre à la page 3. On retiendra des explications données par la parution des propos du ministre que tout est en place pour une décentralisation réussie malgré quelques tâtonnements observés ces derniers jours notamment en ce qui concerne l’affichage des listes électorales. Les propos d’un autre ministre sont à la UNE de ce même journal, il s’agit de ceux de Pius Agbetomey, ministre togolais de la justice qui affirme : « *Nous n’avons pas le droit d’échouer* » s’agissant des élections municipales. Ces deux informations sont à retrouver à la page 3 du journal.

Par ailleurs et plus singulièrement, la plupart des journaux ont jugé utile de revenir sur le cas de l’invalidation de la liste ‘ENSEMBLE POUR LE TOGO’ à travers les explications apportées par le ministre BoukpeSSI sur les ondes de la radio Victoire Fm le mardi dernier.